



**Sud** Rail  
Région de  
Paris Rive Gauche

**le 23 mars 2006  
votons SUD-rail**

# VOTEZ POUR LES CANDIDATS DES LISTES SUD Rail

Le 23 mars 2006, vous êtes appelé à voter pour élire vos représentants au Comité d'Etablissement Régional (CER), ainsi que les délégués du personnel (DP) de la région de Paris Rive Gauche.

L'activité syndicale et l'action revendicative ne sont pas rythmées par les élections professionnelles, mais l'importance du choix des organisations syndicales qui représentent les cheminot(e)s compte beaucoup dans les rapports de force à opposer à la direction de la SNCF et au gouvernement qui ont décidé de casser l'entreprise publique. Mais c'est aussi un encouragement pour les nécessaires prochaines luttes que nous aurons à mener ensemble.

La SNCF c'est nous qui la faisons, continuons ensemble à décider de son avenir !



## QUE GERE LE CER ?

Le CER gère la part de la masse salariale versée par l'employeur au CER dans le cadre de la loi. Outre son budget de fonctionnement, le CER décide d'attribuer cet argent aux différents domaines qu'il désire développer : activités culturelles, sportives, bibliothèques, arbres de Noël, cantines, etc. L'ensemble formant les activités sociales du CER.

Le développement de ces activités découle donc directement de la participation de la SNCF, de l'état de l'emploi au sein de la SNCF, du niveau de nos salaires. La baisse des effectifs, conjuguée avec le recul des salaires réduit mathématiquement le budget.

## LES ROLES DU CER :

Le CER remplit deux fonctions :

- 1) D'une part, il est consulté et informé pour tout ce qui touche à la vie de la SNCF, à l'échelon régional.
- 2) D'autre part, les élus gèrent les différentes activités sociales dont ils ont la charge.

## DANS QUELS DOMAINES LE CER EST-IL CONSULTÉ ?

Les déclinaisons régionales de la politique de l'entreprise y sont débattues et sont mises au vote avant application. Mais les votes des élus ne sont que consultatifs !

C'est toujours la direction qui emporte la décision, quel que soit l'issue du vote. Le code du travail imposant la consultation du CER, la direction applique la loi, sans jamais tenir compte de l'avis des cheminots portés par les élus.

Les consultations concernent tout ce qui concerne l'évolution de l'emploi, les restructurations, la mise en œuvre de nouvelles technologies, etc.

# NOTRE BILAN 2004-2006 SUR P.R.G.

**Aux élections de mars 2004, nous obtenions 2 élus titulaires ainsi que 2 élus suppléants. En tant que 2ème OS de la région à une poignée de voix près, nous avons du tenir la présidence de la commission Budget. Nous avons aussi un élu au Bureau du CER.**

Pendant ce mandat nous avons pu mesurer à quel point nous sommes face à une direction sourde à la plupart de nos besoins. Il n'y a qu'à voir l'énergie qu'elle met pendant les différents CE à essayer de nous faire adhérer à sa logique alors même que celle-ci reste sourde à toutes vos revendications.

D'un côté elle essaye de nous faire admettre que les nombreuses restructurations que nous avons subies ces 2 années sont indispensables pour la SNCF, de l'autre elle ne fait rien pour les personnels touchés par ces restructurations. Qu'avons-nous à comprendre dans tout cela ? Nous sommes élus pour défendre les intérêts des travailleurs et non pour cogérer une SNCF qui ne dialogue plus avec ses salariés depuis longtemps ! Que nous votions ou pas, de toute façon la direction, sûr de son fait, se passe toujours de l'avis des Organisations syndicales !

**Notre engagement était de toujours porter les revendications des cheminots, personnels CE, des personnels hors statuts et des personnels de la sous-traitance jusque dans les séances plénières du CE**, ce qui s'est traduit pendant ce mandat par de nombreuses interventions sur les effectifs, les salaires, les conditions de travail, les restructurations, etc. Pendant les conflits nous avons soutenu les agents et avons quitté les séances pour exprimer notre solidarité.

Nous continuerons en ce sens pour les prochaines années, car à SUD-Rail nous nous plaçons du côté de l'action et des salariés.

**Nous avons aussi été à l'initiative de nombreuses intersyndicales** sur différents projets, ou conflits, sur les restructurations des EMT ou des EVEN, sur l'intéressement, les restructurations dans les EEX, etc. Car il ne faut pas nous tromper, les guerres entre organisations syndicales sont une aubaine pour notre direction qui préfère nous voir nous battre entre nous plutôt que de nous élever d'un même front contre elle.

Dans SUD il y a Unitaire et cela n'est pas un vain mot pour nous. Il n'y a que dans l'unité que nous pouvons gagner contre une direction sourde aux problèmes des cheminots !

**Nous avons rendu compte de notre activité, à chaque cheminot, au travers des compte rendus que nous faisons après les réunions CE. Pour le prochain mandat nous ferons en sorte que vous ayez un compte rendu après chaque réunion du CE en espérant qu'il y ait moins de mauvaises nouvelles dedans.**



## Activités du CER

- Notre position était de ne pas participer à la gestion du CER. C'était l'engagement que nous avons pris en 2002 et confirmé en 2004. Notre position est claire, nous sommes et serons toujours du côté des salariés quels qu'ils soient. En cela nous ne pouvons pas défendre des cheminots pour ensuite devenir des patrons.
- Par contre nous avons fait le choix de participer aux différentes commissions et bureaux pour recueillir les informations et pouvoir en informer les cheminots et personnels CE quand cela était nécessaire.
- Notre engagement pour les prochaines élections sera le même avec nous l'espérons un peu plus d'efficacité dû à un peu plus d'expérience et une meilleure connaissance du fonctionnement d'un CE.

# NOS REVENDICATIONS, NOS PROPOSITIONS :

## Pour un Comité d'Etablissement au service de tous les cheminots.

Nous devons aller vers plus de transparence dans la gestion du CER. Cela doit se traduire par :

- La possibilité pour chaque cheminot de pouvoir connaître les budgets et comptes du CER.
- L'information des cheminots des décisions prises en rendant public les compte rendus des bureaux et commissions.
- La clarté sur les embauches et les conditions sociales et salariales des personnels du CER.
- La clarté et la transparence sur les contrats liants le CE ou CCE aux prestataires de services.

Les cheminots doivent être acteurs et être davantage impliqués dans les activités sociales du CER.

Pour SUD-Rail, ce contrôle par les cheminots doit s'exercer en permanence. C'est le seul moyen d'éviter les dérives ou des choix contestables (dans les projets, réorganisations d'activités, gestion du personnel...) qui inévitablement retombent sur les cheminots et sur les salariés du CER.

## Le CER doit être un outil de lutte pour les salariés.

Si nous ne sommes que consultés ou informés sur l'organisation, la gestion de l'entreprise et les mesures affectant directement les personnels (effectifs, durée et conditions de travail, formation, etc..) on ne peut nier l'impact des organisations syndicales pour tempérer

l'ardeur d'une Direction toujours prête à remettre en cause des acquis sociaux, à restructurer ou à dégrader nos conditions de travail.

SUD-Rail, avec ses élus, a pris toute sa place aux côtés des salariés pour animer les luttes, et défendre vos arguments pour, dans tous les cas, s'opposer aux décisions néfastes de l'entreprise.

- Création des ABE qui représentent un pas vers la privatisation ;
- Restructuration des pôles RH ;
- Suppression d'un emploi de cheminot par jour ;
- Restructuration des EEX, fermetures de modules Lignes Directes, EVO 518, automates ;
- Restructuration des EMT ;
- Mise en place de PLI au matériel ;
- Projet STORP touchant à la sécurité pour les agents des EVEN ;
- IDTGV ;
- Intéressement, etc....

**Face aux attaques qui se profilent contre le statut des cheminots, l'unicité de la SNCF et l'avenir du service public, le CE doit plus que jamais être un outil capable de renforcer les luttes sociales à mener, pour plus de justice pour tous, pour un chemin de fer au service du public !**





Chaque cheminot(e), doit avoir une égalité d'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

- Aujourd'hui, cela est plus ou moins vrai selon que l'on habite ou non à proximité d'un CE ou d'une antenne, selon les choix des activités proposées, selon l'information effectuée auprès des cheminots. Le CE doit faciliter la participation de tous aux activités en proposant des activités qui répondent aux attentes du plus grand nombre (partenariat avec d'autres CE par exemple) tout en veillant à l'éthique sociale, sportive et culturelle de ces activités.

- Aujourd'hui cela est plus ou moins vrai selon le travail d'information et l'investissement des élus CE. SUD-Rail demande un cahier des charges national qui garantirait la même information et les mêmes droits d'accès aux activités sociales, sportives et culturelles dans chaque CE.

- SUD-Rail propose la mise en place de commissions réparties sur chaque bassin d'emploi et le développement d'antennes locales qui permettraient une réelle proximité et ainsi permettre que les choix et décisions viennent directement des cheminots.

Le CE doit conserver son autonomie et son libre arbitre face à l'état et aux partis politiques.

**SUD-Rail demande la transparence sur les choix des prestataires de services et des partenaires pour les activités sociales, sportives et culturelles.**

La restauration des salariés n'est pas une activité sociale et doit être reprise par l'entreprise tout en reprenant les salariés des cantines au statut !

Cette activité grève fortement le budget des CE et interdit de fait la création de nouvelles activités.

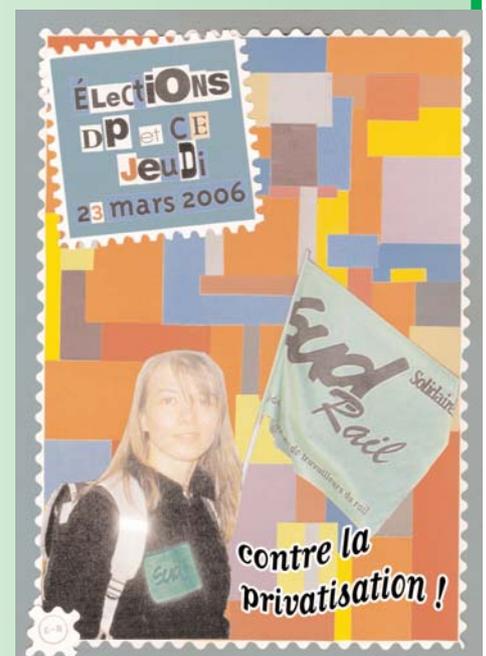
Les cheminot(e)s ne bénéficient pas tous de restaurants d'entreprise et pourtant c'est toujours le CE qui paye avec l'argent de tous les cheminot(e)s.

Seul SUD-Rail en refusant " l'Accord Restauration " a demandé clairement la réintégration de cette activité et de ses des salariés au sein de la SNCF.

- Chaque cheminot doit pouvoir bénéficier d'une offre de restauration à prix réduit (la différence devant être à la charge de la SNCF).

- Les roulants, ADC et ASCT doivent trouver dans les foyers une possibilité de restauration autre que par les distributeurs.

- Pour les autres cheminots, des accords doivent pouvoir être trouvés avec des CE extérieurs.





## PERSONNEL DU CER DE PRG

Les salariés du CER ne sont pas cheminots. Ce sont des salariés de droit privé. Si la convention collective des personnels CE/CCE de la SNCF est légèrement plus favorable que le code du travail, reste qu'elle est loin d'être appliquée et on ne compte plus dans les CER et au CCE les jugements des prud'hommes défavorables aux patrons des CER.

**Sur PRG, un nouveau directeur technique vient d'être désigné. Notre syndicat régional a souhaité le rencontrer ... sans succès.**

Pourtant de multiples problèmes se posent:

- **en direction des cheminots:** nous sommes demandeurs d'un débat avec les élus et les cheminots sur le rôle d'un CER. Pour SUD-Rail, ce n'est pas une "FNAC" bis, ce n'est pas non plus un gestionnaire de cantines. SUD-Rail revendique la reprise des cantines par la SNCF et le passage de son personnel au statut. De même nous sommes favorables à ce que des moyens soient donnés par le CER pour développer la culture (par des aides et des réductions pour des spectacles et par des moyens supplémentaires humains et matériels pour développer la lecture).

- **En direction du personnel des CER:** notre attention a été attirée par des sur les méthodes utilisées par la direction du CER en direction du personnel. Outre des conditions de travail désastreuses (avec des salaires dont ne voudraient pas les cheminots), trop souvent des commentaires fusent sur "la faible productivité", "l'absence de motivation", .... Toutes choses qui ferait bondir tout syndicaliste si cela était entendu ... à la SNCF.

- **Nous sommes opposés à la prime au mérite instaurée par la direction du CER** en direction des salariés du CER. On ne peut être contre la GIR et la GEXI à la SNCF et instaurer en douce une prime au mérite (à la tête du client) au CER de PRG !

**Cheminots, si c'était vous, l'accepteriez-vous ?**

**SUD-Rail ne l'accepte pas et c'est la raison pour laquelle notre priorité, au CER, est la défense du personnel. Les organisations syndicales qui gèrent le CER n'ont pas à se comporter comme de vulgaires patrons.**



## SALAIRES

**SUD-Rail pour des augmentations uniformes non hiérarchisées.**

**Notre opposition aux augmentations hiérarchisées, c'est-à-dire en pourcentage, repose sur une option forte de justice sociale.**

Certes, l'augmentation du coût de la vie est calculée en pourcentage mais augmenter de 250 euros mensuels tous les salariés signifie qu'ils peuvent acheter la même quantité de biens supplémentaires équivalents à cette somme et ce, que ces salariés gagnent 1000 ou 3000 euros. Par contre, les augmentations en pourcentage permettent de donner toujours plus à ceux qui vivent en haut de l'échelle et toujours moins aux autres.

**A SUD-Rail, nous luttons pour un rétrécissement de l'écart entre les salaires.** Pour cela, seules les augmentations identiques pour tous, uniformes le permettent. Pour quelle raison, un cheminot qui a accumulé du savoir-faire technique sur le terrain, en atelier ou dans un bureau gagnerait-il 3, 4 ou 5 fois moins qu'un cadre qui a certainement fait plus d'études, mais dont souvent les salariés pourraient se passer pour faire tourner la boutique ?

Qui plus est, n'est-il pas injuste qu'à la suite d'un conflit pour améliorer les salaires, ce soient précisément ceux qui, en général, sont le plus souvent en-dehors de l'action, voire la dénoncent, qui profitent le plus des augmentations salariales grâce aux augmentations en pourcentage ?

**Non, la vraie justice, c'est d'augmenter tous les salaires. SUD-Rail réclame 250 € pour tous.**



**Sud Rail Solidaires** Union syndicale G10

**SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES**



**pour une autre politique des transports**

**SUD-Rail n'a pas signé l'accord national de gestion CE/CCE pour les raisons suivantes:**

- nous avons exigé que plus aucun coefficient salarial soit inférieur au SMIC: cela a été refusé !
- nous avons demandé de revoir la liste des associations qui bénéficient de subventions, liste qui n'a pas bougé depuis 20 ans ! Cela a été refusé !
- nous avons demandé de regarder précisément si la part de reversement des CE vers le CCE était juste, à modifier ou non. Refus d'en discuter !

Quand le dialogue est réduit à sa plus simple expression on ne peut qu'être inquiet de celui qui doit exister au sein des CER entre ces mêmes dirigeants et le personnel. Est-ce ce qui explique la longueur du conflit des personnels CE en 2004 ? Leur "tort", ils ne voulaient plus de coefficient s salariaux en-dessous du SMIC !

**Sud Rail**

# Candidats SUD-Rail pour l'élection des délégués au Comité d'Etablissement Régional de la région de Paris Rive Gauche

## - EXECUTION -

### TITULAIRES

**GRANGER Fabrice**, CRL, ET PRG  
**RYMARCZYK Guy**, AADS, EEX PAI  
**AVRAIN Franck**, ATMP, EIM TGV  
**SIMON Floriane**, ACP, EEX PAI  
**KEMP Didier**, MAENV, EVEN OP  
**MARC Paul**, CBORP, ECT PMP  
**MAUCHE Bachir**, ACS, EEX ELC  
**NGUYEN Paul**, ACSP, EEX PMP  
**DELATTIGNANT Valentin**, XPG, EMMPRG  
**DESTOUMIEUX Luc**, ACP, EEX  
Versailles-Chartres

### SUPPLEANTS

**REILHAC Serge**, ATENPV, EVEN PMP  
**MONDOU Christophe**, ACTP, ECT PATZ  
**RECOUDERC Michel**, AMVKH, EEX PMP  
**PICHARD Yves**, CRLP, ET PRG  
**HUOT Pascal**, ATM, EIMM PRG  
**VALLEE Luc**, ACS, EEX PMP  
**TURMEL Michel**, CRLP, ET PRG  
**INACIO DUPRAT Helena**, ACS, EEX PAI  
**GIRARD Pascal**, CALG, EIMM PRG  
**BROSSAT Florence**, CRL, ET PRG

## - MAITRISE -

### TITULAIRES

**LE MENN Didier**, CEV, EVEN EVO  
**REBUS Jean-Claude**, CCLG, EIMM PRG  
**BROSSAT Joel**, AEMPH, EIMM PRG  
**BECHU Christian**, CSRMVH, EEX  
Versailles-Chartres

### SUPPLEANTS

**CHAMAYOU Bernard**, ACM, EEX PAI  
**BORY Patrick**, CBORM, ECT PMP  
**HOUELIER Rodolphe**, TAD, SIRH, DRH  
**BERGHEAUD Patrice**, CEVP, EVEN PAI

## - CADRE -

### TITULAIRE

**GUILLAUDAT Patrick**, CSN, EVEN PAI

### SUPPLEANT

**GUILLAUDAT Patrick**, CSN, EVEN PAI

SYNDICAT SUD-RAIL DE PARIS RIVE GAUCHE

1, rue Georges Duhamel 75015 Paris

Tél : 01 40 48 03 15 (SNCF 32 03 15) Fax : 01 40 48 03 18 (SNCF 32 03 18)

adresse mail : sudrailprg@wanadoo.fr

